

**DELIBERATION N° 19/178 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU PLAN SOCIAL
D'AIR FRANCE**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Julien PAOLINI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Paola MOSCA
M. Louis POZZO DI BORGIO à M. Hyacinthe VANNI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, Rosa PROSPERI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 66,
- VU** la motion déposée par M. François ORLANDI pour le groupe « Andà per Dumane »,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** le plan social d'Air France au plan national,

CONSIDERANT que 469 emplois sont menacés sur le national dont 104 pour la Corse,

CONSIDERANT que le taux de suppression d'emploi en Corse par rapport au national est de 22.17 % ce qui est anormalement élevé au regard du poids de la Corse,

CONSIDERANT que le trafic aérien en Corse est en augmentation de 9 % pour 2018,

CONSIDERANT qu'une suppression de 104 emplois en Corse aurait de très lourdes incidences économiques,

CONSIDERANT qu'il s'agirait d'environ un tiers de l'ensemble des emplois de la Compagnie en Corse,

CONSIDERANT qu'Air France est un partenaire historique de la Collectivité de Corse au titre de la continuité territoriale,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE des possibles répercussions économiques et sociales du plan social d'Air France.

ESTIME qu'en l'état ces répercussions auront de fortes incidences sur la qualité du service public.

SOUTIENT les personnels de la Compagnie dans leur légitime inquiétude.

DEMANDE des précisions à la Compagnie Air France quant aux justifications d'un tel plan en Corse. »

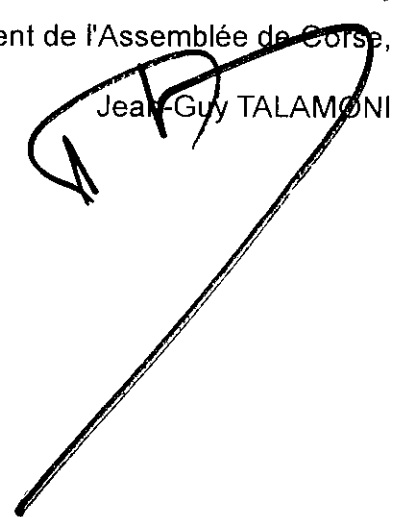
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is highly cursive and loops around the text.

Accusé de réception

Objet	MOTION : PLAN SOCIAL D'AIR FRANCE
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-040065-DE
Identifiant interne	040065
Date de réception par la préfecture	4 juin 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	9.4

Fermer